

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 05 mars 2026 à 10h00

COMPTE-RENDU

Date de la convocation : 26/02/2026

Date de publication : **17 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six et le cinq mars à dix heures, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Séward à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU EN EXERCICE : 26

Quorum : - Présents : 17 - Absents : 9 dont pouvoirs : 3

PRESENTS : Jérôme VIAUD, Raymond ALBIS, Pierre ASCHIERI, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Raoul CASTEL, Henri CHIRIS, Jean-Marc DELIA, Yves FUNEL, Jean-Marc MACARIO, Ismaël OGEZ, Gilles RONDONI, Ludovic SANCHEZ, Claude SERRA, Christian ZEDET.

ARRIVÉ EN COURS DE SEANCE : Marino CASSEZ après le vote des décisions de bureau.

PROCURATIONS : Claude CEPPI à Jérôme VIAUD, Florence SIMON à Raymond ALBIS, Bernard ROUX à Ludovic SANCHEZ.

ABSENTS : Claude BOMPAR, Jean-Louis CONIL, Marie-Louise GOURDON, Michèle PAGANIN, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, David VARRONE.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

-
- **Signature de la convention d'occupation de l'Auberge Le Chanan à Briançonnet**
 - **Projets de décisions du bureau communautaire**

DB2026_018 : DEVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES ET PREVENTION —
Demande de subvention au titre des Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et Fonds National France Services (FNFS) pour la France Services des Aspres à Grasse - ANNÉE 2026

DB2026_019 : DEVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES ET PREVENTION — Demande de subvention au titre des Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et Fonds National France Services (FNFS) pour la France Services des Monts d'Azur - ANNÉE 2026

DB2026_020 : DEVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES ET PREVENTION — « Ateliers Justice-Citoyenneté » — Demande de subventions 2026

DB2026_021 : DEVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES ET PREVENTION — Action « Parcours Justice, citoyenneté et Institutions de la République » – Demande de subventions 2026

DB2026_022 : SPORTS - Charte des exposants du village du « Ride & Trail by Pays de Grasse 2026 »

- **Préparation du conseil communautaire**
- **Bilan d'activité du service commun Parc automobile et perspectives 2026**

ANNULÉE → - ~~Remise des diplômes officiels aux communes lauréates de la dernière édition du concours « Villes et Villages Etoilés » ainsi qu'au Président pour la candidature de la CAPG à « Territoire de Villes et Villages Etoilés »~~

- **Questions diverses**

Décision n°DB2026_018 : Demande de subvention au titre des Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et Fonds National France Services (FNFS) pour la France Services des Aspres à Grasse - ANNÉE 2026

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité de service et de la politique d'« aller-vers » l'usager pour lutter contre le non-recours aux droits de la France services des Aspres située en quartier Politique de la Ville à Grasse (QPV), il est proposé au bureau communautaire d'approuver les demandes de subvention pour un montant total de 50 000 € pour l'année 2026, auprès du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et du Fonds National France Services (FNFS).

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Monsieur Jean-Marc DELIA ne prend part au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter auprès de l'Etat, le FNADT et le FNFS, des subventions pour un montant total de 50 000 € pour l'année 2026, dans le cadre du développement des services proposés aux usagers de la France Services des Aspres à Grasse ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits votés au budget 2026 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Décision n°DB2026_019 : Demande de subvention au titre des Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et Fonds National France Services (FNFS) pour la France Services des Monts d'Azur - ANNÉE 2026

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité de service et de la politique d'« aller-vers » l'utilisateur pour lutter contre le non-recours aux droits de la France services des Monts d'Azur située en zone rurale (FRR), il est proposé au bureau communautaire d'approuver les demandes de subvention pour un montant total de 50 000 € pour l'année 2026 auprès du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et du Fonds National France Services (FNFS), pour un montant total de 50 000 € pour l'année 2026.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Monsieur Jean-Marc DELIA ne prend part au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter auprès de l'Etat, le FNADT et le FNFS, un montant de 50 000 € pour l'année 2026, dans le cadre du développement des services proposés aux usagers de la France Services des Monts d'Azur à Saint-Auban ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits votés au budget 2026 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Décision n°DB2026_020 : « Ateliers Justice-Citoyenneté » — Demande de subventions 2026

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre de la politique intercommunale de prévention de la délinquance et de la radicalisation, il est proposé au bureau communautaire de solliciter une subvention d'un montant total de 4 000 € pour l'année 2026 auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes et de l'Etat pour l'action intitulée « Ateliers Justice-Citoyenneté » au titre de l'appel à projet « Promotion des valeurs de la République, Prévention du repli communautaire et de la radicalisation ».

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les cofinancements de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes et de l'Etat susceptibles de venir en appui à ces actions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits voté au budget 2026 et suivants ;
- Monsieur Jean-Marc DELIA ne prend part au vote.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Décision n°DB2026_021 : Action « Parcours Justice, citoyenneté et Institutions de la République » – Demande de subventions 2026

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre de la politique intercommunale de prévention de la délinquance et de la radicalisation, il est proposé au bureau communautaire de solliciter une subvention pour l'année 2026 d'un montant total de 12 000 € auprès de l'Etat et de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes (CAF 06) pour l'action intitulée « Parcours Justice, citoyenneté et Institutions de la République » au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR).

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Monsieur Jean-Marc DELIA ne prend part au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les cofinancements de l'Etat et de la Caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes susceptibles de venir en appui à ces actions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits voté au budget 2026 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Décision n°DB2026_022 : Charte des exposants du village du « Ride & Trail by Pays de Grasse 2026 »

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse organise, le dimanche 28 juin 2026, la première édition de la course nature itinérante « Ride & Trail by Pays de Grasse ». Afin d'assurer l'accueil des participants, partenaires, clubs sportifs, acteurs économiques et institutionnels, un village de départ et d'arrivée sera installé.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Monsieur Jean-Marc DELIA ne prend part au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la charte des exposant du village du « Ride & Trail by Pays de Grasse 2026 », ainsi que la fiche d'inscription ;
- **D'AUTORISER** la diffusion de ces documents auprès des exposants, partenaires et acteurs concernés, ainsi que leur publication sur le site de l'événement.

➤ Les sujets suivants ont été abordés :

- **Préparation du conseil communautaire**

- **Bilan d'activité du service commun Parc automobile et perspectives 2026**
- **Questions diverses**

Fin de la séance à 11h22

Fait à Grasse, le 09 mars 2026

Le Président

J.

Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes



